

FIG: APPLICATION FORM FOR MEMBERSHIP AS A MEMBER ASSOCIATION
FIG: FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION COMME ASSOCIATION MEMBRE

1. Name of association/Nom de l'Association

in own language/*dans sa propre langue*... Syndicat National des Géomètres -
 ... Topographes et Assimilés du Bénin (SYNAGETAB)

in English (if different from above)/*en anglais (si différent)*

2. Address/Adresse SYNAGETAB

..... 01 B.P. 5377 COTONOU (BENIN)

3. Telephone no. (229) 95-46-96 (229) 94-44-99 (229) 33-94-41

4. Fax no.

5. e-mail/courriel synagetab.@.yahoo.fr

Home page address/adresse page web

6. Name of President/Nom du Président Dick GANGNIHESSOU

7. Administration

Is the above address the address of the permanent office of the association? If so, please state the name of the chief executive and the number of any other permanent staff members/*L'adresse ci-dessus est-elle celle du bureau permanent de l'association? Si oui, mentionner le nom du responsable et le nombre d'employés permanents de ce bureau.* Oui... c'est l'adresse du SYNAGETAB Le responsable: Gilles ASSENE
 Secrétaire Administratif du SYNAGETAB

8. Date of formation of association/date de formation de l'association 11 Avril 1998

9. Objectives and ethics/Objetifs et éthique

Please summarise on a separate sheet the objectives of the association and state whether it enforces disciplinary procedures; and enclose a copy of its constitution and rules (including, where applicable, its code of conduct). *Résumer SVP sur page séparée les objectifs de l'association et préciser si elle impose des procédures disciplinaires. Joindre une copie de ses statuts et règlements - y compris code de déontologie, s'il existe.*

10. Routes of entry to membership/Etapes d'entrée vers l'adhésion

Please provide the following information on a separate sheet.

Fournir SVP l'information suivante sur feuille séparée :

- the title held by qualified members of the association
- *Le titre porté par les membres qualifiés de l'association*
- the level of academic qualification required to obtain the title
- *Le niveau de qualification académique requis pour obtenir ce titre*
- whether academic training programmes to this level are available in your country (if not, please state how and where members obtain their academic training)
- *Les programmes de formation professionnelle à ce niveau, si disponibles ; à défaut, mentionner par vous-mêmes comment et en quelles écoles sont obtenues ces qualifications*
- what approved professional experience is required on completion of academic training and prior to acquisition of the title
- *Quelle expérience professionnelle agréée est requise en complément de la formation, pour admission au titre dans votre association*
- what the requirements are for continuing professional development and whether this is mandatory or voluntary
- *Quelles modalités et moyens s'appliquent à la formation continue - sur une base volontaire ou obligatoire*
- if the association also admits technician or sub-professional members and, if so, the qualifications required for entry to this grade of membership
- *L'admission éventuelle de techniciens, ou de membres autrement ou différemment qualifiés, dans votre association – et les qualifications requises à ces niveaux.*

11. Members/Membres

No. of holders the title *qualified/qualifiés* 215 membres
Nb de tenants du titre (adhérents) qualifying/en qualification 52 adhésions en étude

No. of technician or sub-professional members *qualified/qualifiés* 215 membres ..
Nb de techniciens ou autres qualifying / en qualification /

12. Specialisations/ Spécialisations

% of qualified members whose principal specialisation is
% de membres qualifiés dont la principale spécialisation est

- Hydrography/hydrographie 0%
- positioning/measurement/positionnement/mesures 0%
- engineering surveys/mesures d'ingénierie 90%
- cadastre/land management/cadastre/gestion foncière 90%
- spatial planning/development/planification/développement 0%
- valuation/real estate management/expertise immobilière 5%
- construction cost management/coûts et métrés 5%

13. Statutory recognition/Reconnaissance statutaire

Is the association constituted by statute? *Oui... nous... avons... un statut légal*
L'association est-elle instituée par un statut légal?

Please list on a separate sheet those activities undertaken by your members which are regulated by statute and state whether any or all of these can be performed only by members of your association. If not, please state who else can acquire the title to perform any of the activities.

Lister SVP sur feuille séparée les activités de vos membres qui sont régies par un statut légal et indiquer celles qui ne peuvent être accomplies que par les seuls membres de votre association. A défaut, indiquer qui d'autre peut exclusivement (ou également) acquérir le titre d'exercice de cette activité à caractère légal.

14. Employment/Emplois

% of qualified members

% de membres qualifiés

- self-employed and employed in private practice. *95%*
indépendants ou salariés de la profession libérale
- teaching/enseignants *5%*
- employed by government/fonctionnaires *0%*
- employed in the commercial or other sectors. *0%*
employés du secteur commercial ou autre

15. Subscriptions/Cotisations

Please state the annual subscription payable by each grade of membership

Mentionner la cotisation annuelle payable par chaque catégorie de vos adhérents

..... *Pour toute catégorie confondue, Chaque*
..... *adhérent verse au Syndicat la somme*
..... *de 5.000 FCFA par année*
.....
.....

16. Services to members/Prestations envers les membres

Does the association publish a journal (if so, please state title and frequency)?

L'association publie-t-elle une revue? Si oui, mentionner le titre et la fréquence de parution

... *Nous n'avons pas de revue... Mais nous l'avons prévu dans*
... *notre programme de développement pour cette année*

Please list on a separate sheet any other services that the association provides for its members.

Lister SVP sur feuille séparée tous autres services offerts à vos membres par votre association

9. Objectifs et éthiques :

- Défenses des intérêts de tous membres
- Veillez à la sauvegarde des intérêts matériels, Professionnelles et moraux de ses membres
- Développer et favoriser l'esprit d'équipe et de solidarité .Notre organisation impose des procédures disciplinaires mais malheureusement nous n'avons pas encore un code de déontologie et d'éthique

10 . Etapes d'entrée vers l'adhésion :

- le titre porté par les membres qualifiés de l'association :
 - * Géomètre Topographe
 - Le niveau de qualification académique requis pour obtenir ce titre :
 - *CAP ; DT ; BTS. Ils est important de signaler que 20 de nos militants sont inscrits pour l'année préparatoire du cycle d'Ingénieur - Géomètres que l'Etat Béninois expérimente actuellement, 30 ans après la création de la filière de Géomètre dans notre pays.
 - Les programmes de formation professionnelle à ce niveau, disponible ; à défaut, mentionner par vous même comment et en quelles, écoles sont obtenus ces qualifications :
 - * l'état Béninois et autres privés ont crée les écoles de formation professionnelle et technique où sont enseignés les programmes de formation en Géomètre Topographie , notons que les écoles privées ont fait leur éruption dans les formations des Géomètres -Topographes en 1990.
- Dans les écoles, les programmes de formation sont sanctionnés par les diplômes suivants :
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P) obtenu après trois ans de programmes de formation.
 - Diplôme de Technicien (D.T) obtenu trois ans après le C.A.P.

- Quelle expérience professionnelle agréée est requise en complément de la formation, pour admission au titre dans votre association.

- *Deux ans après, exercice du métier dans un cabinet ou bureau d'études, entreprises, ou même dans l'informel et ayant obtenu au minimum le diplôme du CAP, vous pouvez solliciter l'adhésion à notre syndicat.

- Quelles modalités et moyens s'appliquent à la formation continue - sur une base volontaire ou obligatoire.

- *Aucune modalité les patrons employeurs ne se sentent pas obligés et ne pensent même pas assurer la formation continue de leurs agents aux vues de l'évolution du métier. Ce qui Contribuerait de façon efficiente au rendement et à la capacité d'intervention de leurs bureaux d'Etudes ou Cabinets. Toutes tentatives de notre organisation pour les y amener sont vaines. Car dans nos pays pauvres et en voie de développement, nous sommes trop en retard dans le temps pas rapport à l'évolution rapide de la technologie dans le métier de Géomètre. Nombre de pays en voie de développement comme le Bénin continuent de travailler avec des théodolites mécaniques comme principaux instruments du Géomètre.

- L'admission éventuelle de techniciens, ou de membres autrement ou différemment qualifiés, dans votre association et les qualifications requises a ces niveaux.

- En dehors des professionnels Géomètres Topographes, nous avons aussi dans notre mouvement les dessinateurs Topographes et autres techniciens photogrammètres, les ouvriers spécialisés que nous appelons chaîneurs, les informaticiens DAO et CAO. A ces niveaux nous n'avons pas requis de qualification et nous les désignons par le terme : professionnels assimilés.

13 Reconnaissance statutaire

- Lister SVP sur feuille séparée les activités de vos membres qui sont régis par un statut légal et indiquer celles qui ne peuvent être accomplies que par les seuls membres de votre association. A défaut, indiquer qui d'autre peut exclusivement (ou également) acquérir le titre d'exercice de cette activité à caractère légal.
- Au Bénin, il y a un décret présidentiel qui régit l'organisation, les attributs et le fonctionnement de l'activité du géomètre. Malheureusement ce décret présidentiel pris précipitamment en 1991 n'a pas tenu compte de tous les acteurs de la profession. Aujourd'hui nous combattons ce décret pour son abrogation et nous travaillons avec le Conseil National de l'ordre des Géomètre-Experts pour de nouveaux textes incluant tous les acteurs du métier et qui vont être bientôt vôtres par l'Assemblée Nationale de notre pays.

Cependant nous pouvons citer les champs de compétence légale de nos membres :

- Procéder à des relevés métriques permettant d'établir un plan du site, c'est à dire une carte à grande échelle.
- Assurer le relevé par des observations sur des mesures optiques et électroniques de précision : angles, distances, dénivelées.
- Déterminer les coordonnées planimétriques et altimétries, les surfaces et les calculs et traitement informatique, en temps réel ou différé.
- Exécuter des projets d'aménagement urbain, de génie rural et de génie civil.
- Réaliser les travaux de mise à jour des plans de registre forcires urbains.
- Réaliser des plans de propriété privée.
- Implanter des projets sur le terrain, vérifier leurs exécutions, surveiller et contrôler les ouvrages d'art.
- Photogrammétries.

- dresser des plans graphiques et numériques par dessin manuel et automatique (DAO).

les activités qui ne peuvent pas être accomplies par nos membres et qui relèveront de la compétence d'Ingénieur Géomètres et d'Experts-Géomètres :

- Procès verbaux de bornage, d'immatriculation et de morcellement sur réquisition du Conservateur de la propriété foncière.
- Réalisation d'expertises foncières judiciaires.
- Administration et gestion des biens fonciers.
- Exécution de diverses prestations liées à l'évolution de la propriété foncière, vente, échanges, partages, successions.

16. Services offerts à nos membres :

- La défense de leurs intérêts moraux, matériels et financiers dans les conflits individuels ou collectifs de travail les opposant au patronat.
- Soutien financier aux membres en difficultés suite à un licenciement ou à un chômage technique.
- Séminaire de formation sur les normes Internationales du travail, l'hygiène et la sécurité sur les lieux du travail, et éducation ouvrière et syndicale.
- Séances d'information et de formations sur les évolutions de la technologie liant la vie et l'exercice du métier.

. Il faut dire que c'est le service que nos membres sollicitent le plus. Mais nous avons du mal à le leur offrir de plus en plus faute de moyens et de participation et de collaboration du patronal employeur.

C'est d'ailleurs le sens même et l'objectif de la présente coopération et partenariat .